



BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE DE SYNTHÈSE



Avrillé ... une dynamique aboutie !

L'optimisation financière, la modernisation de notre administration, ainsi que le dynamisme urbain et l'attractivité du territoire, nous ont permis de préserver nos marges de manœuvre tout au long du mandat dans un contexte national tendu.

Plus de 32 millions d'euros d'investissement devraient être réalisés sur le mandat. La construction de la maison des associations « Jean Guichard », du « studio B » ou encore de la salle de sport « Marie Paradis », la réhabilitation des équipements sportifs, des groupes scolaires St Exupéry et Bois du Roy, la mise en accessibilité des bâtiments municipaux et la refonte du cœur de ville sont des projets du mandat qui ont été pensés pour être au service de la population et des associations avrillaises.

En fin de mandat, la pression fiscale sur les ménages sera moins importante du fait de **la diminution du taux de la taxe foncière de 0,28%** au total (-0,14% en 2019 et -0,14% en 2020).

Pour autant, dans la construction du budget 2020, les élus se sont attachés à laisser une **situation financière saine pour la mandature suivante.**

Vers une nouvelle page à écrire !

Pour 2020, de nouveaux défis seront relevés : adoption du plan vélo ; mise en place d'un budget participatif, actions en faveur du développement durable et construction de nouveaux équipements pour les avrillais. S'agissant du patrimoine bâti existant, c'est plus de 1 650 K€ de crédits affectés à son entretien et à sa mise aux normes.

BUDGET PRIMITIF 2020

SOMMAIRE

pages

 BUDGET PRINCIPAL VILLE :	
I - Synthèse du budget	2
II - Section de fonctionnement.....	2 à 8
III - Section d'investissement	8 à 11
 BUDGET MULTIACCUEIL.....	12
 BUDGET RESERVES FONCIERES	13
 BUDGETS CONSOLIDES.....	14

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Un budget global en évolution de 5% par rapport à N-1.

I - SYNTHÈSE DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2020 s'élève à **25 274 000 €**.

BUDGET VILLE	BP 2019	BP 2020	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	15 059 000	15 392 000	2%	333 000
INVESTISSEMENT	8 944 697	9 882 000	10%	937 303
TOTAL	24 003 697	25 274 000	5%	1 270 303

Prise séparément, la section de fonctionnement 2020 au global reste stable et s'établit à :

- 15 392 000 € pour les recettes
- 14 041 000 € pour les dépenses

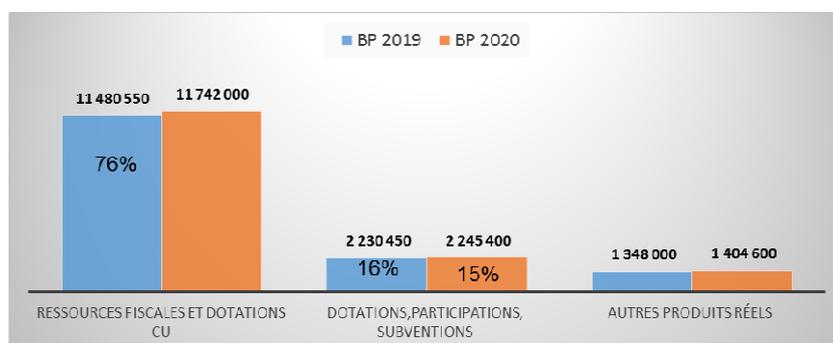
ce qui permet de dégager un **excédent de fonctionnement de 1 351 000 €** contre **1 280 115 €** au BP précédent afin de financer les investissements.

La section d'investissement quant à elle s'élève à 9 882 000 € et est en augmentation de +10% par rapport au BP précédent.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 15 392 000 €, soit + 333 K€

Les produits réels de fonctionnement sont composés des postes suivants :



1094 € par habitant contre 1162 € au CA 2018, soit une diminution de 6%.

Ce dernier intégrait une recette exceptionnelle de 665 K€ pour le sinistre Ventura. En excluant cette donnée, les recettes par habitant au CA 2018 s'élevaient à 1114 € contre 1227 € au niveau régional pour la même strate.

1.1. Les recettes fiscales et dotations communautaires : +2,3% (+261 K€)

Ces recettes représentent 76% des recettes de fonctionnement. Elles regroupent plusieurs lignes :

- **Imposition des ménages** : 9 385 K€ contre 9 157 K€ au BP précédent, soit +2,5% (+227 K€). Toutefois, ramenée au réalisé 2019, cette évolution s'établit à +0,9% (+85 K€).

Fidèle à ses engagements de mandat, l'équipe municipale a contenu la pression fiscale sur les ménages malgré la baisse drastique des dotations de l'Etat dans le cadre de la participation des collectivités territoriales au redressement des finances publiques depuis 2014 (- 5 218 K€ de marge de manœuvre en moins pour Avrillé sur le mandat).

Néanmoins, dans un contexte de maîtrise des dépenses de fonctionnement mais également d'une dynamique immobilière importante sur le territoire (augmentation des recettes de droits de mutation, livraison de nouveaux logements), les marges de manœuvre dégagées sur le mandat ont été au-delà des estimations. C'est pourquoi, dans un souci de partage des résultats avec les contribuables avrillais, l'équipe municipale s'est engagée à revoir à la baisse le taux de la taxe foncière dès 2019 de 0,14 point, puis de 0,14 point supplémentaire en 2020. Ce faisant, cela portera le taux de TF à 28,13% contre 28,27% en 2019 et 28,41% en 2018. C'est au final 0,28% de taux de fiscalité en moins sur la TF en deux ans.

FOCUS TF

Une analyse comparative avec quelques communes de l'agglomération permet de démontrer, qu'au-delà du taux fiscal, il convient de regarder le montant des recettes par **CONTRIBUABLE s'acquittant effectivement de l'impôt** (exonérés exclus) afin d'obtenir un juste regard sur la pression fiscale des propriétaires par commune.

TAXE FONCIERE PAR CONTRIBUTUABLE	Taux TF	TOTAL RECETTES TF	TOTAL CONTRIBUTUABLES TF 2018	TF MOYENNE PAR CONTRIBUTUABLE
BEAUCOUZE	30,38%	4 155 953	2 025	2 052
ST BARTHELEMY	24,47%	4 506 289	2 924	1 541
ANGERS	32,98%	59 006 996	51 410	1 148
MONTREUIL-JUIGNE	41,00%	2 427 165	2 287	1 061
TRELAZE	29,68%	4 234 689	4 000	1 059
AVRILLE	28,41%	5 004 096	5 557	901
PONTS-DE-CE (LES)	24,50%	3 299 397	4 286	770

Source : année 2018 – ALM via OFEA

S'agissant de la réforme de la taxe d'habitation, le 22 octobre dernier, les députés ont voté la suppression totale de la TH sur les résidences principales, y compris pour les 20% de Français non concernés jusqu'à présent. Cette suppression sera effective en 2020 pour 80% des Français et en 2023 pour les 20% restant.

Elle devrait s'accompagner d'une réforme sur le financement des collectivités territoriales. Ainsi, la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), actuellement perçue par les Départements, serait transférée aux communes pour compenser les pertes de recettes sur la TH.

En 2019, l'impact de la réforme sur Avrillé est le suivant :

- Nombre de foyers imposés TH : 6 700
 - Nombre de foyers exonérés ou bénéficiant de la réforme TH : 4 946, soit 74%
 - Impact moyen par bénéficiaire de la réforme TH : 446 €
- **Attribution de compensation Communauté Urbaine** : 1 402 K€ (idem N-1).
 - **Taxe sur l'électricité** : 260 K€ (idem N-1)
 - **FPIC** (fonds nationale de péréquation des ressources intercommunales et communales) : c'est un fonds de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités. La répartition

finale est gérée par la communauté urbaine en fonction des accords retenus par les communes membres : 214 K€ (idem reçu 2019).

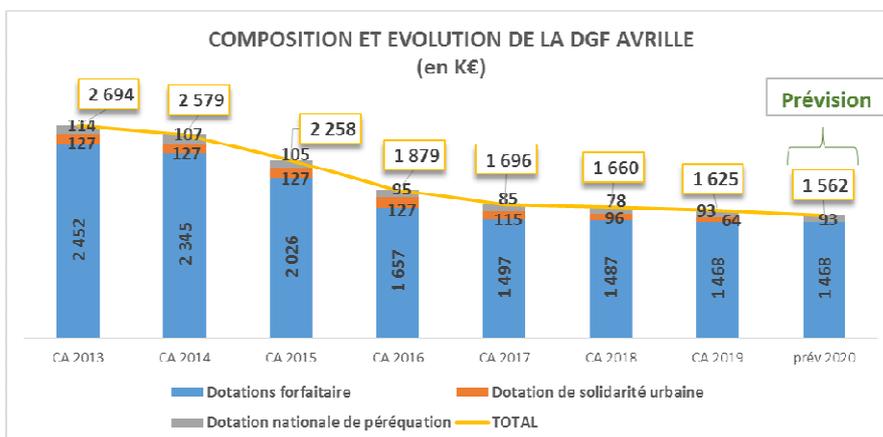
- **Taxe additionnelle sur droits de mutation** : 400 K€ (+6% ; + 34 K€).

1.2. Les dotations, participations, subventions : 2 245 K€ soit +0,7% (+15 K€)

1.2.1. Les dotations de l'Etat : 1 561 K€ soit -4% (-62 K€)

Les montants inscrits au BP 2020 sont ceux réalisés en 2019, excepté pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) qu'Avrillé a désormais perdue (-64 K€).

L'évolution des dotations de l'Etat depuis la mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques en 2014 est reprise dans le graphique ci-dessous. C'est au final 5 218 K€ de marges de manœuvre en moins qu'il a fallu compenser (baisse des charges de fonctionnement, mutualisation des services, recherche de recettes nouvelles..) pour préserver la qualité des services publics et l'autofinancement des investissements du mandat.



1.2.2. Les compensations fiscales : 421 K€ soit +10% (+38 K€)

Sont concernées les exonérations de taxe d'habitation des conditions modestes, supprimées en 2016 et finalement réintroduites en 2017 et les exonérations de taxe foncière. L'inscription budgétaire 2020 reprend le réalisé 2019.

1.2.3. Les subventions de la CAF : 197 K€ soit +5% (+9 K€)

La CAF participe au financement des accueils de loisirs pendant les vacances et le mercredi (23 K€), à la politique jeunesse de la Ville (contrat enfance 129 K€), ainsi qu'à l'ouverture d'un Relais d'Assistantes Maternelles (17 K€). La renégociation du contrat enfance explique, pour partie, l'évolution des prestations attendues.

1.1. Les autres produits réels : 262 K€ soit +4% (+57 K€)

- Les produits des domaines (essentiellement tarification des services et mise à disposition de personnel) représentent 8% des recettes budgétaires. La hausse de la fréquentation des services scolaires (restauration/accueil de loisirs du mercredi) permet d'expliquer l'évolution des prévisions de +59 K€ sur N-1.
- Les autres produits de gestion courante comprennent, quant à eux, les locations d'équipements faites à des tiers contre rémunération : +1000 € par rapport à N-1
- Les produits exceptionnels correspondent aux ventes de matériels réalisées, mais aussi aux annulations de mandats sur exercices antérieurs et aux remboursements de sinistres divers perçus : -3000 € par rapport à N-1.

2. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF) : 12 241 000 € soit +262 K€

Elles se décomposent en quatre rubriques principales et s'entendent hors virement à la section d'investissement :

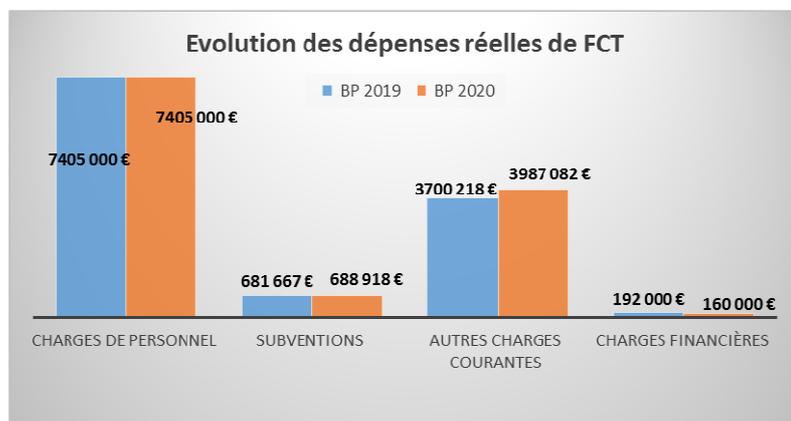
- Les charges de personnel
- Les subventions et participations
- Les autres charges de fonctionnement réelles
- Les charges financières

870 € par habitant

En référence au CA 2018, par habitant :

- Avrillé 858 €
- moyenne de la strate au niveau régional 975 €

Ainsi, les DRF 2018 sur Avrillé sont inférieures de 12% à la celles de la moyenne de la strate au niveau national.



2.1. Les charges de personnel et assimilés : 7 405 K€ soit 0%

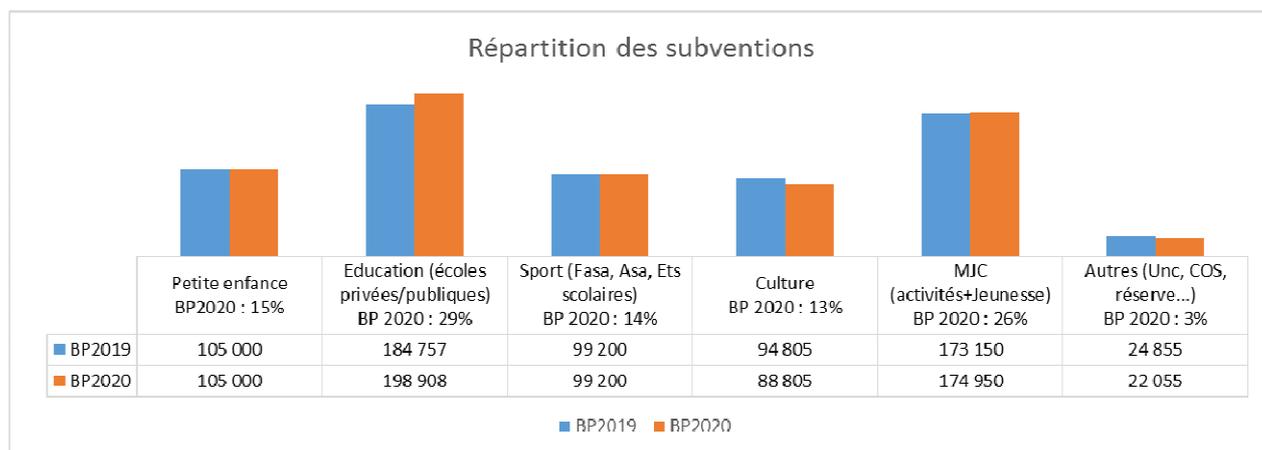
Les charges de personnel représentent 60% des dépenses réelles de fonctionnement et sont maintenues à leur niveau de 2019. Cela implique, à nouveau, de réfléchir à l'organisation des services à chaque départ afin de compenser l'évolution mécanique des salaires due au GVT (glissement vieillesse et technicité).

Enfin, consciente des efforts réalisés par les agents afin de contenir ces coûts, l'équipe municipale, face aux bons résultats des comptes administratifs dégagés ces dernières années, a souhaité augmenter la prime annuelle versée aux agents de 5% en 2019 et 5% supplémentaire en 2020, soit un total de +112 € par agent.

Désormais, les charges de personnel nettes, c'est à dire diminuées des atténuations de charges (remboursement de salaires) s'établissent à 524 € par habitant. Ce ratio était de 525 € au CA 2018 et 550 € pour les communes de même strate au niveau régional sur la même période.

2.2. Les subventions aux associations : 689 K€ soit +1% (+7 K€)

Les subventions aux associations évoluent de +7 K€ pour s'établir à 688 918 € au total. Peu de changement par rapport à N-1 si ce n'est : 3000 € de subvention exceptionnelle pour la Boule de fort pour réaliser quelques investissements suite aux travaux réalisés, 8 680 € de subvention exceptionnelle pour les écoles privées pour l'organisation de voyages scolaires (idem écoles publiques), le versement d'une subvention exceptionnelle à l'EIMDA de 6000 € en 2019 non reconduite sur 2020.



Pour mémoire, les écoles privées sont sous contrat d'association avec la Ville. La participation financière versée dépend du nombre d'enfants de la commune scolarisé dans les établissements privés et du coût d'un élève public N-1.

Il convient de rajouter, au-delà des subventions directes, 553 K€ de subventions indirectes octroyées aux associations en 2018 par le biais de la mise à disposition d'équipements publics essentiellement.

2.3. Les autres charges courantes : 3 987 K€ soit +7,8% (+287 K€)

2.3.1. Charges à caractère général (011) : 2 872 K€ soit -0,4% (-11 K€)

Malgré des orientations budgétaires fixées à -2% sur ce chapitre, des écritures incontournables se sont avérées nécessaires, dont :

- Principales diminutions : -74 K€ sur la location de modulaires pour St Exupéry ; -21 K€ pour l'externalisation de l'élargissement des accotements de voirie hors CU.
- Nouvelles inscriptions : +40 k€ d'entretien bâtiments ; 8 K€ d'actions pour prévenir les Risques Psycho-Sociaux ; 25 K€ de mise aux normes des hydrants incendie, 10 K€ d'étude sur les gaz radon dans les écoles.
- A noter, les actions auprès des avrillais seront renforcées : bien vieillir, atelier numérique, transport solidaire, prévention autonomie, lutte contre la précarité, médiation et animations de proximité, jardins partagés, actions pour l'emploi, actions citoyennes, rencontre des aînés, soutien à la lecture publique, soit un budget global de près de 50 K€.

A charges et actions constantes, ce chapitre serait en diminution de -2,03% soit -54 K€.

2.3.2. Contingents et participations obligatoires : +36% (+272 K€)

- **Subventions de fonctionnement aux budgets annexes :**

Budget annexe Réserves foncières : 143 K€ contre 141 K€ K€ en N-1.

Budget annexe Multiaccueil : 157 K€ contre 149 K€ en N-1. Les tarifs auprès des familles étant imposés par la CAF, l'équilibre financier est assuré par la Ville.

- **Subventions de fonctionnement à des budgets autonomes :**

Budget autonome du CCAS d'Avrillé : 207 K€ contre 189 K€ permettant d'assurer la solidarité auprès des plus démunis.

Participation CLIC : 11 960 € contre 5 000 € (idem réalisé 2019). Le rattachement du CLIC à ALM ayant été repoussé, la prévision budgétaire se fait sur la base d'une subvention annuelle.

Participation SIRI (syndicat intercommunal de ressources informatiques) : 238 K€.

- **Les autres participations, dont :**

Participation SIEML entretien de l'éclairage public : 47 000 € (47 422 € en n-1) ; en contrepartie, la Ville perçoit de nouveau la taxe sur l'électricité, initialement prévue sur la communauté urbaine en 2016.

Elus (indemnités + frais divers) : 225 250 € (idem 2019).

2.3.3. Dépenses imprévues

Une enveloppe de 25 000 € est prévue afin de faire face à des événements non prévisibles.

2.3.4. Dépenses exceptionnelles

Définies à hauteur de 14 700 € (15 000 € n-1). On retrouve dans ce chapitre notamment :

- ✚ les bourses au permis de conduire : 9 800 €
- ✚ les bourses au BAFA : 600 €.

2.4. Les charges financières : -17% (-32 K€)

Il s'agit du règlement des intérêts d'emprunt actuellement en cours, soit 160 000 € contre 192 000 € en N-1.

2.5. Virement à la section d'investissement

Il s'élève à 1 351 000 € contre 1 280 115 €. Ce montant correspond à la capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement.

A ce montant viendront s'ajouter 1 800 000 € de dotations aux amortissements contribuant également au financement des investissements.

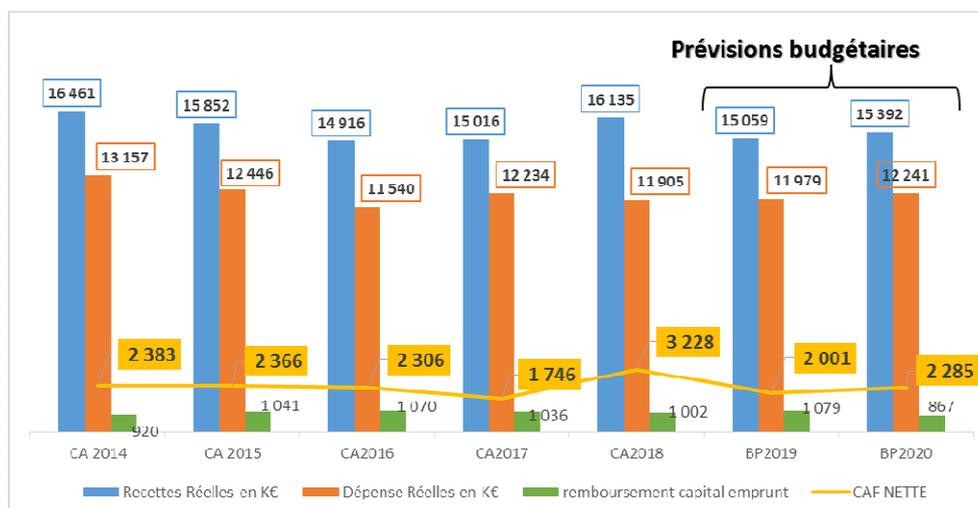
3 CONCLUSION : EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La CAF NETTE correspond à la CAF brute (recettes-dépenses réelles de fonctionnement) diminuée du remboursement des emprunts. Elle permet de mesurer le disponible pour financer les investissements.

Face à la baisse des dotations enregistrées depuis 2014 et malgré la maîtrise des dépenses, la CAF nette diminue. Pour mémoire, c'est à ce jour 5 218 K€ de marges de manœuvre pour la commune.

A cela, s'ajoutent les nouvelles mesures gouvernementales de maîtrise des dépenses publiques qui limitent leur évolution à 1,2% par an.

Cette contrainte de rigueur budgétaire, dans un contexte où la commune d'Avrillé fait des efforts depuis déjà plusieurs années, devra conduire l'équipe municipale à rester vigilante dans sa gestion.



III – SECTION D'INVESTISSEMENT

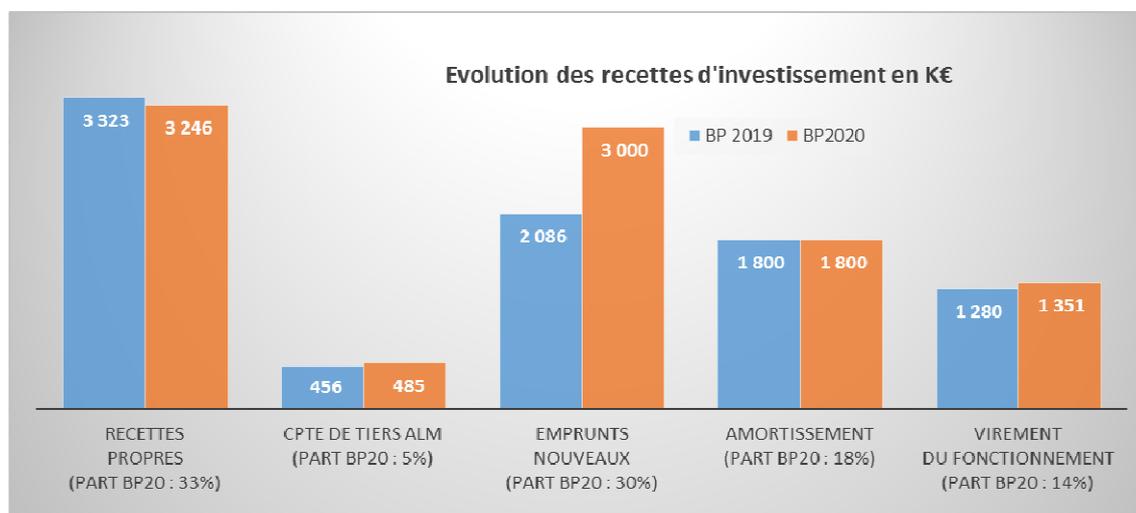
La section globale d'investissement 2020 s'établit à 9 882 000 €, soit +10% sur N-1 (+637 K€).

1. LES RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENT : 9 882 K€

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements se répartissent en quatre grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement (CAF brute=excédent de gestion sur le fonctionnement)
- L'emprunt
- Les recettes propres (subventions, dotations, fonds...)
- L'amortissement

Auxquelles s'ajoute le compte de tiers ALM.



1.1 - Les recettes propres : 3 246 K€

1.1.1 Les subventions obtenues : 2 045 K€

Il s'agit pour la majeure partie du solde des subventions obtenues sur les opérations :

- Ecole St Exupéry : solde 367 500 €
- Rénovation thermique : solde 101 500 €
- Mise aux normes électriques des bâtiments : solde 54 000 €
- Salle de sport Marie Paradis : solde Région 440 300 € et ALM 56 700 €

A cela s'ajoute une participation d'Angers Loire Métropole de 1 million d'€ pour accompagner la délocalisation de l'usine AFM sur la zone du Fléchet. Pour mémoire, la participation globale est de 4 millions d'€ à verser sur 4 ans. Ces montants seront reversés intégralement à ALTER, dès leur perception, afin de diminuer le montant de la participation de la commune à la ZAC Centre-Ville

1.1.2 Le FCTVA : 570 K€ (+10 K€ en N-1)

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404%) de la charge de la TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

Le remboursement du FCTVA est proportionnel aux dépenses engagées sur l'année N-1. Plus le montant des investissements est conséquent, plus le volume du FCTVA sera élevé.

1.1.3 La taxe d'aménagement : 120 K€ (130 K€ en N-1)

C'est une taxe d'urbanisme acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface. Elle est payable en deux fois. Le premier versement un an après la date officielle d'autorisation initiale de construire ou de réaliser des travaux, le second, deux ans après, que les travaux aient eu lieu ou non.

Cette taxe a été transférée à la communauté urbaine qui en reverse une partie à la Ville conformément aux règles établies au moment du transfert de compétences. Le minimum garanti de reversement s'élève à 120 000 €.

1.2 - Les comptes de tiers ALM : 485 K€ (456 K€ en N-1)

Dans les faits, l'élargissement des compétences de la Communauté Urbaine au 1^{er} septembre 2015 a donné lieu à la signature d'une convention de gestion pour l'exercice de la compétence Voirie et eaux pluviales par la Ville, au nom et pour le compte de la CU. Pour ce faire, les inscriptions budgétaires s'inscrivent de manière identique en dépenses et en recettes d'investissement sur ce qu'on appelle un compte de tiers. La fin de la convention est prévue au 1^{er} janvier 2021.

1.3 - Les emprunts nouveaux : 3 000 K€ (2 086 K€ en N-1)

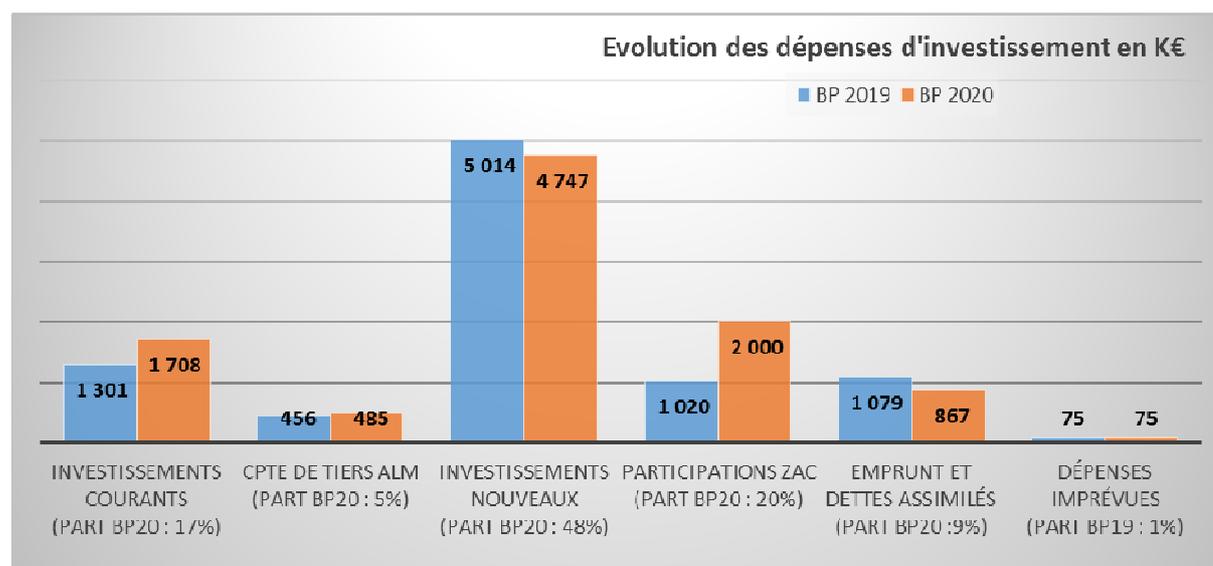
Conformément aux orientations budgétaires, l'emprunt sera mobilisé pour couvrir les dépenses rattachées aux projets du mandat. Pour mémoire, au dernier compte administratif, la capacité de désendettement de la Ville s'élevait à 1,57 année.

Cet emprunt pourra être minoré/annulé lors de la reprise des résultats comptables issue du vote du compte administratif 2019, au cours du 1^{er} semestre 2020.

1.4 - Les transferts de la section de fonctionnement

- Les amortissements : 1 800 000 €.
- Le virement de la section de fonctionnement : 1 351 000 €.

2 LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 9 882 K€



2.1 - Investissements courants : 1 708 K€

- Entretien des bâtiments publics : 765 790 €
L'ensemble des crédits inscrits pour l'entretien des bâtiments, fonctionnement et investissement compris, s'élève à 859 K€ sur le budget.
- Aménagements CU convention de gestion voirie 149 807 €

- Aménagements CU éclairage public 40 000 €
- Aménagement (hors CU) et cadre de vie : 86 300 €
dont 33 K€ pour l'acquisition de mobiliers urbains (box à vélo, bancs dans les écoles, cabanons pour le secteur enfance)
- Equipements des services : 350 000 €
- Dotations scolaires : 52 250 €
dont acquisition de matériels pour l'inclusion scolaire des enfants porteurs de handicap et l'aménagement de 2 classes supplémentaires à l'Aérodrome
- Dépenses hors plan : 264 200 €
Dont 140 K€ pour l'installation/renouvellement de vidéo protection, 20 K€ de mise aux normes des défibrillateurs, 40 K€ d'acquisition de matériels informatiques nomades pour les élus et directeurs dans le cadre de l'opération « zéro papier » liée au développement durable.

2.2 - Compte de tiers ALM : 485 K€

Crédits inscrits dans le cadre de la convention de gestion de la Voirie et des eaux pluviales qui lie la Ville à la CU. Il s'agit des crédits inscrits en dépenses et en recettes d'investissement à la même hauteur, soit : 85 K€ pour la prise en charge des frais de fonctionnement et 400 K€ pour les travaux proprement dits de voirie

FOCUS plan vélo

Les travaux de voirie seront affectés pour une large partie à la mise en œuvre du plan vélo adopté en septembre dernier. Il s'agit d'un enjeu à la fois social, économique et environnemental afin de faire grandir la place du vélo dans les modes de déplacements.

2.3 - Investissements nouveaux: 4 747 K€

- Rénovation thermique Brassens (menuiseries extérieures) 350 000 €
- Construction d'un Padel tennis 200 000 €
- Construction d'une plateforme de skate 250 000 €
- Reconstruction Ventura 1 141 564 €
- Reconfiguration médiathèque 120 000 €
- Etudes équipement public 200 000 €
- Etudes maison de santé 100 000 €
- Budget participatif 100 000 €

FOCUS budget participatif

Les budgets participatifs sont un outil d'expression et de décision des citoyens leur permettant de s'investir dans la vie de la cité et de participer à la décision publique. Ils répondent à l'aspiration d'une démocratie plus participative, plus directe et plus concrète. Les projets des budgets participatifs se concentrent sur le cadre de vie et l'environnement : plus de végétal, de biodiversité, des espaces publics partagés, des pistes cyclables... Les projets peuvent aussi répondre à une thématique précise (développement durable, écologie urbaine...). Le montant alloué pour ce 1er budget participatif de la commune s'élève à 100 K€ soit 0,45% des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

S'ajoutent aux investissements nouveaux, les crédits liés aux AP/CP (Autorisation de Programme et Crédits de Paiement) pour toutes les opérations gérées de manière pluriannuelle :

Libellé	Autorisation de programme	Crédits de paiement			TOTAL
		Antérieur	2019	2020	
Construction 4ème salle de sport	5 885 000,00	254 687,23	3 661 724,68	1 968 588,09	5 885 000,00
AD'AP accessibilité des bâtiments	1 300 000,00	58 524,89	1 049 475,11	192 000,00	1 300 000,00
Reconfiguration école Saint Exupery	1 700 000,00	214 898,39	1 360 101,61	125 000,00	1 700 000,00
TOTAL	8 885 000,00	528 110,51	6 071 301,40	2 285 588,09	8 885 000,00

2.4 - Participation ZAC : 2 000 K€

Zone Aménagement Concerté du Centre-Ville :

- participation annuelle : 1 000 K€
- reversement participation ALM : 1 000 K€

2.5 - Les dépenses financières : 941 K€

- Dépenses imprévues : 75 000 € ; Remboursement emprunts et dettes assimilés : 866 500 €

3 CONCLUSION

Pour 2020, de nouveaux défis seront relevés : adoption du plan vélo, mise en place d'un budget participatif, actions en faveur du développement durable et construction de nouveaux équipements pour les avrillais. S'agissant du patrimoine bâti existant, c'est plus de 1 650 K€ de crédits affectés à son entretien et à sa mise aux normes.

BUDGET ANNEXE MULTIACCUEIL

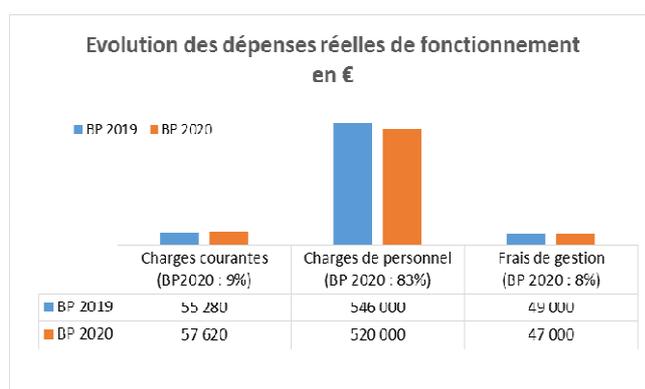
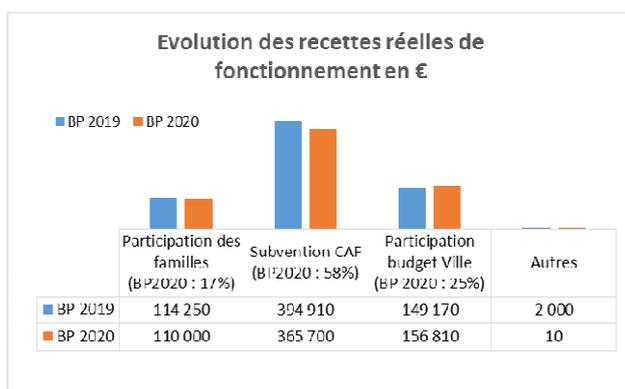
Il comprend 30 places en Multiaccueil et 30 places auprès d'assistantes maternelles à leur domicile. C'est avant tout un budget de fonctionnement.

I - SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2020 s'élève à **646 920 €**.

BUDGET MULTIACCUEIL	BP 2019	BP 2020	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	660 330	635 520	-4%	- 24 810
INVESTISSEMENT	10 300	11 400	11%	1 100
TOTAL	670 630	646 920	-3,5%	- 23 710

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 635 520 €



Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 624 620 € et est en recul de -4% par rapport à N-1 (-26 K€) du fait du départ d'une assistante maternelle non remplacée.

Le budget est maîtrisé malgré des marges de manœuvre fortement contraintes par des charges de personnel élevées dues à un taux d'encadrement imposé par l'Etat (83 % des DRF) et des tarifs fixés par la CAF.

III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 11 400 €

Les investissements seront financés exclusivement par la dotation aux amortissements 4 000 €, le FCTVA 500 € et un virement de la section de fonctionnement pour 6 900 €.

En dépenses, une enveloppe de 9 500 € est prévue pour le remplacement des équipements des services défaillant en cours d'année et 1 900 € pour des travaux sur le bâtiment.

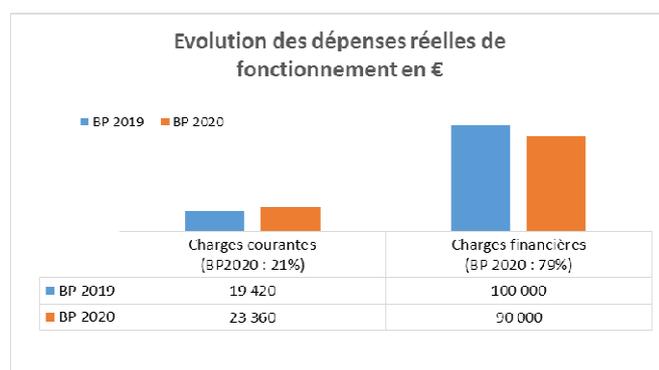
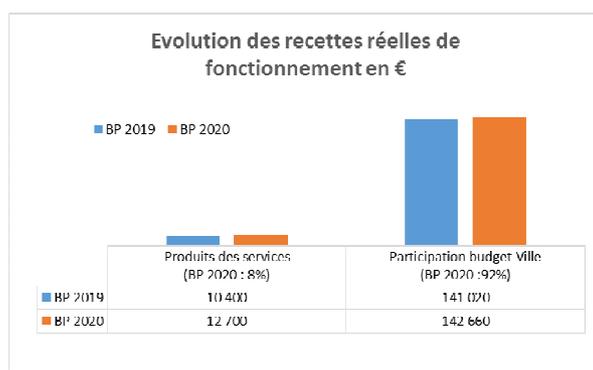
BUDGET ANNEXE RESERVES FONCIERES

I - SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2020 s'élève à 2 225 360 €. Il s'agit d'un budget qui attire peu d'écritures en section de fonctionnement, l'ensemble des activités se situant dans la section d'investissement par l'achat de biens fonciers.

BUDGET RESERVES FONCIERES	BP 2019	BP 2020	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	151 420	155 360	3%	3 940
INVESTISSEMENT	1 052 000	2 070 000	97%	1 018 000
TOTAL	1 203 420	2 225 360	85%	1 021 940

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 155 360 €



Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 113 360 € et est en recul de 5% par rapport à N-1 (-6 K€) du fait de la diminution de la charge des emprunts.

A noter, d'une part, en dépenses, l'absence de virement à l'investissement au BP 2020 et d'autre part, en recettes, une participation de la Ville stabilisée à 142 K€ (141 K€ en N-1).

III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 070 000 €

Le budget 2020 se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

- En recettes : 570 K€ de produits de cession, 42 K€ de dotations aux amortissements et un emprunt d'équilibre de 1 458 K€.
- En dépenses : 1 500 K€ d'acquisitions foncières et 570 K€ de remboursement du capital des emprunts.

BUDGET CONSOLIDE

I - SYNTHESE DES BUDGETS

ANNEE 2020	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal	15 392 000	9 882 000	25 274 000
Budget annexe Multiaccueil	635 520	11 400	646 920
Budget annexe Réserves foncières	155 360	2 070 000	2 225 360
BUDGET CONSOLIDE	16 182 880	11 963 400	28 146 280

L'évolution du budget primitif consolidé est de 9% par rapport à N-1 dont le total s'élevait à 25 877 747 €

II – DETTES CONSOLIDEES

Au 1^{er} janvier 2020, il n'y a pas d'emprunt toxique sur ces budgets et l'encours de dettes s'établit de la manière suivante :

Budgets	Nbre de contrats	Encours au 1er janvier 2020	Durée résiduelle moyenne*	Taux moyen	Dettes par habitant Nbre habitants :
Ville	13	5 612 350	10,9	2,70%	399
Réserves foncières	8	3 517 163	7,11	2,36%	250
TOTAL	21	9 129 513	9,01	2,53%	649

Règle prudentielle d'endettement calculée à partir des derniers comptes administratifs :

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, impose aux collectivités territoriales de respecter un nouveau ratio prudentiel d'endettement : **encours de dettes/CAF brute**. L'objectif est de déterminer combien d'années seront nécessaires à une commune pour rembourser ses dettes en affectant la totalité de ses excédents de fonctionnement (=CAF brute) à ces remboursements. Pour notre commune, ce ratio est de 2,35 années aux comptes administratifs 2018 consolidés (3,59 au CA 2017), soit bien en-deçà du seuil d'alerte défini par l'Etat qui s'établit à 13 années pour les communes de +10 000 habitants.

III – CONCLUSION

L'optimisation financière, la modernisation de notre administration, ainsi que le dynamisme urbain et l'attractivité du territoire, nous ont permis de préserver nos marges de manœuvre tout au long du mandat dans un contexte national tendu. Plus de 32 millions d'euros d'investissement devraient être réalisés sur le mandat. Parallèlement, la pression fiscale sur les ménages diminue de 0,28% sur la taxe foncière.

Pour autant, dans la construction du budget 2020, l'équipe municipale s'est attachée à laisser une situation financière saine pour la mandature suivante.